

DÉPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

MAIRIE
DE
BOUC BEL AIR

L'an deux mille vingt-quatre le 15 avril

Le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Richard MALLIÉ, Maire.

N°24.02.35

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Date de convocation du Conseil Municipal : 9 avril

MEMBRES PRESENTS : Richard MALLIÉ, Mathieu PIETRI, Corinne LE MEUT, Yann PERTUISEL, Christine SICCARDI, Thomas BERGÈRE, Sophie SURACE, Stéphan PIERRACCINI, Joseph CASSARO, Dominique BIECHE, Roger MOSSÉ, Pierre MARROC, François DENIAU, Evelyne LOUIS, Catherine BIENFAIT, Marie-Christine RODRIGUEZ, Marie-Pierre VITIELLO, Jean-François CAIRE, Julien ESTERINI, Hervé CAYLA, Philippe CANOBIO, Geneviève MARTIN, Saïd ACHACHE, Michèle DECHAUD.

POUVOIRS : Maëva GAUTELIER à Stéphan PIERRACCINI (départ Délibération n°24.02.25), Véronique GARNIER à Mathieu PIETRI, Catherine FOULON à Corinne LE MEUT, Florian PARIS à Joseph CASSARO, Patricia COTTI à Yann PERTUISEL, Camille GAIDO à Christine SICCARDI, René ALBERICCI à Philippe CANOBIO, Hortense MALLIÉ à Thomas BERGÈRE, Julien BOULARD à Sophie SURACE.

Maëva GAUTELIER a été élue secrétaire.

OBJET :
**SECURITE - ACCUEIL
DU VILLAGE DE
SECURITE ROUTIERE
- SUBVENTION
EXCEPTIONNELLE A
L'ASSOCIATION
AUTOMOBILE CLUB
AIX EN PROVENCE**

Depuis 2 ans, la commune participe durant 4 semaines aux actions préventives de la sécurité routière. En plus d'une indispensable répression des comportements les plus dangereux, l'objectif de cette opération est d'apporter une réponse pédagogique et éducative à certaines infractions, afin de limiter la répétition de comportements routiers inadaptés et potentiellement dangereux.

Cette action est décidée par le procureur de la République. Elle s'effectue avec la participation de l'Automobile Club Aix-en-Provence.

Il est proposé de verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 3 000 euros cette association.

Le prochain stage se déroulera le samedi 12 octobre 2024 sur le parking du complexe sportif Guy Drut.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Vu l'avis favorable de la commission
Technologies du 02 avril 2024,

Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Après avoir délibéré,
A l'Unanimité,

APPROUVE le versement d'une subvention exceptionnelle de 3000 euros en faveur de l'association Automobile Club Aix-en-Provence, afin d'assurer le bon fonctionnement de l'association.

Fait et délibéré en séance à Bouc Bel Air, les mois et an susdits
Pour copie conforme.

Certifiée exécutoire par le Maire,
Compte-tenu de la réception en
Sous-Préfecture le :
et de la publication le :



Richard MALLIÉ,
Maire.